

**PROCES-VERBAL****DE LA SEANCE 03/2022 DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 07 avril 2022 à 20h30**Convocation : 1<sup>er</sup> avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois d'avril, le Conseil Municipal s'est réuni à vingt heures trente en salle du Conseil Municipal de Lasseube, sous la présidence de Monsieur Laurent KELLER, Maire.

**Présents** : Aline MOUSQUÈS, Henri HONDET, Jean-Christophe DOUS-BOURDET-PEES, Michèle CAZADOUMECQ, Hervé MADÉO, Marion KELLER, Loïc LAGARDÈRE, Françoise LETAN, David LAMPLE, Jimmy MERCIER, Josiane JAEGER, Benjamin LACOURREGE, Serge GUILHEM, Dominique SIRÉ, Nicolas CAPDEVIELLE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Claude BERNIARD qui donne pouvoir à Jean-Christophe DOUS-BOURDET-PEES, Lysiane PALACIN qui donne pouvoir à Loïc LAGARDÈRE, Patricia LANTERNIER qui donne pouvoir à Nicolas CAPDEVIELLE.

**Secrétaire de séance** : Aline MOUSQUÈS

**I-FINANCES LOCALES : Approbation du compte de gestion 2021**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2021.

Invité à délibérer et après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2021 lequel peut se résumer ainsi :

<b>Libellés</b>	<b>Euros</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses de l'exercice	1 192 443,62 €
Recettes de l'exercice	1 246 770,29 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>54 326.67 €</b>
Excédent antérieur reporté	174 219,58 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>228 546,25 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses de l'exercice	174 442,09 €
Recettes de l'exercice	624 415,83 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>449 973,74 €</b>
Déficit antérieur reporté	151 414,95 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>298 558,79 €</b>
Restes à réaliser en dépenses	292 264,61 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>0 €</b>



- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur MADÉO, Conseiller Municipal, membre de la Commission Finances, demande à ce que le compte de gestion 2021 soit présenté ligne par ligne. Il demande également à ce qu'apparaisse sur ce compte de gestion, les utilisateurs des dépenses relatives aux frais de carburants et de repas pris à l'extérieur.

Monsieur CAPDEVIELLE, Conseiller Municipal délégué aux finances, répond qu'il n'est pas possible de faire apparaître les utilisateurs dans la maquette comptable, mais que les factures concernées sont jointes à chaque mandat et transmises de manière dématérialisée au Trésor Public.

De plus, Monsieur le Maire indique que concernant les dépenses de carburant, le seul détenteur d'une carte carburant, est l'adjoint en charge de la voirie, lequel soumet chaque facture à son approbation, au regard de la conformité des bons de livraison.

Par ailleurs, Monsieur le Maire réitère toute sa confiance à l'adjoint concerné.

En ce qui concerne les repas, les factures concernées sont jointes à chaque mandat et transmises de manière dématérialisée au Trésor Public, et sur lesquelles figurent expressément le nom des participants. Monsieur le Maire précise que les repas pris en charge par la commune sont systématiquement liés à une action en cours et en lien avec l'activité de la municipalité.

Monsieur le Maire indique enfin à Monsieur MADEO qu'il peut venir vérifier au secrétariat de la mairie, le détail de ces dépenses.

**VOTES : 19    POUR : 19    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**II-FINANCES LOCALES : Approbation du compte administratif 2021**

Le Maire présente le compte administratif 2021.

Invité à délibérer et après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Euros
<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses de l'exercice	1 192 443,62 €
Recettes de l'exercice	1 246 770,29 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>54 326,67 €</b>
Excédent antérieur reporté	174 219,58 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>228 546,25 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses de l'exercice	174 442,09 €
Recettes de l'exercice	624 415,83 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>449 973,74 €</b>
Déficit antérieur reporté	151 414,95 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>298 558,79 €</b>
Restes à réaliser en dépenses	292 264,61 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>0 €</b>

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire se retire et ne participe pas au vote.

**VOTES : 18    POUR : 18    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**III-FINANCES LOCALES : Budget Commune : Affectation du résultat 2021**

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,  
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 54 326,67 €  
- un excédent de fonctionnement reporté de : 174 219,58 €  
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **228 546,25 €**



- un excédent d'investissement :	449 973,74 €
- un déficit d'investissement reporté de :	151 414,95 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	<b>298 558,79 €</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	292 264,61 €
Soit un besoin de financement de :	<b>0 €</b>

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 en recette de fonctionnement (002) :	<b>228 546,25 €</b>
Affectation complémentaire en réserve (1068)	<b>0 €</b>
Résultat d'investissement en recette d'investissement (001) :	<b>298 558,79 €</b>

**VOTES : 19    POUR : 19    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

#### **IV-FINANCES LOCALES : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le comptable public lui a transmis une demande d'admission en non-valeur pour divers titres de recettes de cantine, de garderie, de mise à disposition de personnel et de centre de loisirs pour les années 2009 à 2019 inclus.

- **TOTAL = 4 170,00 €**

Il s'agit de recettes de cantine, de garderie et de centre de loisirs impayées, pour lesquelles le comptable public a effectué des poursuites sans effet.

Le Maire précise que ces impayés pourront être recouverts par la suite, la dette n'étant pas éteinte pour autant.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** l'admission en non-valeur pour recettes de cantine, de garderie et de centre de loisirs pour un montant total de **4 170,00 €**.

**AUTORISE** le Maire à effectuer le mandatement de **4 170,00 €** sur l'article 6541,

**PRÉCISE** que ces sommes sont prévues au budget primitif de l'exercice 2022.

**VOTES : 19    POUR : 19    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

#### **V-FINANCES LOCALES : Vote du taux des taxes directes locales 2022**

Le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- Les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- Les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal, considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **454 771 €**,

Après en avoir délibéré,

**FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

Libellés	Bases notifiées	Taux plafonds	Taux 2021	Taux votés	Produit voté
Taxe foncière (bâti)	1 596 000 €	92,80 %	22,77 %	25,80 %	411 768 €
Taxe foncière (non bâti)	99 200 €	118,68 %	40,53 %	43,35 %	43 003 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 695 200 €</b>				<b>454 771 €</b>

**VOTES : 19    POUR : 19    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

#### **VI-FINANCES LOCALES : Subventions aux associations - exercice 2022**

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de subventions établies par la Commission Bien Vivre pour l'exercice 2022, au regard des dossiers remis par les associations :

ASSOCIATION	2022
AAPPMA DES BAYSES	100,00 €
APEEL	500,00 €
BIBLIOTHÈQUE DE LASSEUBE	1 000,00 €
CLUB SECONDE JEUNESSE	200,00 €
COMITÉ DES FÊTES DE LASSEUBE	2 000,00 €
CYCLO LASSEUBE	120,00€
L'ARÉCRÉE	500,00 €
LASSEUBE EN TRANSITION	100,00 €
LASSEUBE HANDBALL	4 000,00 €
PELOTE LASSEUBOISE	3 500,00€
SC LASSEUBOIS RUGBY	2 500,00 €
STE DE CHASSE LA BAÏSE	100,00 €
STE DE CHASSE LA LASSEUBOISE	100,00 €
TRIDAMHSA	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 920,00€</b>

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'attribuer les subventions présentées ci-dessus,

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus à l'article 6574 du budget primitif 2022.

#### **VII-FINANCES LOCALES : Budget Commune: Approbation du Budget Primitif 2022**

Le Conseil Municipal,

Invité à se prononcer sur le Budget Primitif 2022 et après en avoir délibéré,



**APPROUVE** la proposition de Budget Primitif 2022 tel que présenté ci-après :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2022
	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	425 720,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	581 690,00
014 - Atténuations de produits	16 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	185 490,00
66 - Charges financières	5 364,00
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	843,00
022 - Dépenses imprévues	10 000,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 226 607,00</b>
023- Virement à la section d'investissement	337 775,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>337 775,00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 564 382,00</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2022
	Propositions Globales
013 – Atténuations de charges	11 000,00
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	96 870,00
73 - Impôts et taxes	724 864,00
74 - Dotations, subventions et participations	419 986,00
75 - Autres produits de gestion courante	70 000,00
76- Produits financiers	15,75
77 - Produits exceptionnels	100,00
<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 322 835,75</b>
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	228 546,25
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>241 546.25</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 564 382,00</b>



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2022		
	Propositions Nouvelles	RAR	Propositions Globales
020 - Dépenses imprévues	30 000,00		30 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	44 039,39		44 039,39
21 - Immobilisations corporelles	20 000,00	2 200,00	22 200,00
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>94 039,39</b>	<b>2 200,00</b>	<b>96 239,39</b>
44 - BÂTIMENTS COMMUNAUX	50 000,00		
49 - VOIRIE COMMUNALE	150 000,00	130 689,91	280 689,91
71 - SALLE POLYVALENTE	700 000,00	31 000,00	731 000,00
89 - CIMETIÈRE	15 000,00	4 500,00	19 500,00
92 - GLISSEMENT DE TERRAIN CHEMIN BRANA	75 585,00	54 415,00	130 000,00
93 - RÉNOVATION DU LOGEMENT DU PRESBYTÈRE		160,00	
94 - ECOLE	2 000,00	2 900,00	4 900,00
95 - COMMUNICATION - SIGNALÉTIQUE	8 000,00	9 100,00	17 100,00
96 - PASSERELLE PARCOURS SPORTIF	43 000,00		43 000,00
99 - CAMÉRAS VIDÉO SURVEILLANCE		40 000,00	40 000,00
100 - AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG	42 000,00		42 000,00
101 - LAMPADAIRES VILLAGE		17 539,70	17 539,70
102 - ESPACE BIODIVERSITÉ	42 500,00		42 500,00
103 - RÉNOVATION LOGEMENTS COMMUNAUX	15 000,00		15 000,00
104 - EQUIPEMENTS DE MANIFESTATIONS	16 000,00		16 000,00
105 - MONUMENT AUX MORTS	10 000,00		10 000,00
106 - AMÉNAGEMENT AIRE DE STOCKAGE	20 000,00		20 000,00
107 - AMÉNAGEMENT AIRE DE JEUX	10 000,00		10 000,00
<b>Total dépenses opérations d'invest.</b>	<b>1 107 245,00</b>	<b>290 064,61</b>	<b>1 397 309,61</b>
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>13 000,00</b>		<b>13 000,00</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>13 000,00</b>		<b>13 000,00</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 306 284,39</b>	<b>292 264,61</b>	<b>1 598 549,00</b>



RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2022
	Propositions Globales
10 – Dotations, fonds divers et réserves	60 537,21
16 – Emprunts et dettes assimilés	665 678,00
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>726 215,21</b>
49- VOIRIE COMMUNALE	55 000,00
71- SALLE POLYVALENTE	150 000,00
92- GLISSEMENT DE TERRAIN CHEMIN BRANA	20 000,00
94- ECOLE	1 000,00
96- PASSERELLE PARCOURS SPORTIF	7 000,00
107- AMÉNAGEMENT AIRE DE JEUX	3 000,00
<b>Total recettes opérations d'invest.</b>	<b>236 000,00</b>
002-Excédent d'investissement reporté	298 558,79
021-Virement de la section de fonctionnement	337 275,00
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>635 833,79</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 598 549,00</b>

Monsieur MADÉO donne 3 raisons à son abstention sur le vote du budget 2022 :

- « - il n'est pas prudent parce qu'il n'a pas suffisamment de marge sur le fonctionnement et ne se projette pas sur la mandature et l'emprunt est trop faible
- il n'est pas réaliste parce qu'il ne prend pas en compte de l'inflation dès cette année et n'intègre pas les différents projets de la mandature, ceux qui sont inscrits dans la profession de foi de l'équipe
- il n'est pas volontaire parce qu'il n'y a pas d'efforts pour réduire les dépenses, on a un budget « comme d'habitude » alors que notre environnement est loin d'être « comme d'habitude ». »

**VOTES : 19    POUR : 16    CONTRE : 0    ABSTENTION : 3**

#### **VIII-FINANCES LOCALES : Approbation du compte de gestion Budget Assainissement 2021**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2021.

Invité à délibérer et après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2021 lequel peut se résumer ainsi :



Libellés	Euros
<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses de l'exercice	18 864,15 €
Recettes de l'exercice	42 755,60 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>23 891,45 €</b>
Excédent antérieur reporté	38 900,78 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>62 792,23 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses de l'exercice	49 628,69 €
Recettes de l'exercice	17 136,00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 32 492,69 €</b>
Excédent antérieur reporté	82 294,77 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>49 802,08 €</b>
Restes à réaliser en dépenses	39 802,08 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>0 €</b>

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

**VOTES : 19      POUR : 19      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

**IX-FINANCES LOCALES : Approbation du compte administratif Budget Assainissement 2021**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2021 du budget assainissement.

Invité à délibérer et après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 lequel peut se résumer ainsi :



Libellés	Euros
<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses de l'exercice	18 864,15 €
Recettes de l'exercice	42 755,60 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>23 891,45 €</b>
Excédent antérieur reporté	38 900,78 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>62 792,23 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses de l'exercice	49 628,69 €
Recettes de l'exercice	17 136,00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 32 492,69 €</b>
Excédent antérieur reporté	82 294,77 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>49 802,08 €</b>
Restes à réaliser en dépenses	39 802,08 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>0 €</b>

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire se retire et ne participe pas au vote.

**VOTES : 18    POUR : 18    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**X-FINANCES LOCALES : Budget Assainissement : Affectation du résultat 2021**

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,  
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	23 891,45 €
- un excédent de fonctionnement reporté de :	38 900,78 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>62 792,23 €</b>
- un déficit d'investissement :	32 492,69 €
- un excédent d'investissement reporté de :	82 294,77 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	<b>49 802,08 €</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	39 802,08 €
Soit un besoin de financement de :	<b>0 €</b>

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 en recette de fonctionnement (002) :	62 792,23 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0 €
Résultat d'investissement reporté en recette d'investissement (001) :	<b>49 802,08 €</b>

VOTES : 19    POUR : 19    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

**XI-FINANCES LOCALES : Budget Assainissement : Approbation du Budget Primitif 2022**

Le Conseil Municipal,

Invité à se prononcer sur le Budget Primitif Assainissement 2022 et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la proposition de Budget Assainissement 2022 tel que présenté ci-après :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2022
	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	66 000,00
66 - Charges financières	317,30
022 - Dépenses imprévues	5 329,70
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>71 647,00</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 136,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>17 136,00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>88 783,00</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2022
	Propositions Globales
70 - Vente de produits finis, prestations de service, marchandises	20 000,00
74 - Subventions d'exploitation	4 000,77
<b>Total recettes réelles</b>	<b>24 000,77</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 990,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	62 792,23
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>64 782,23</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>88 783,00</b>

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2022
	Propositions Globales
16 - Emprunts et dettes assimilés	8 511,40
020 - Dépenses imprévues	6 050,52
<b>Total dépenses réelles hors opération</b>	<b>29 561,92</b>
11- Schéma directeur d'assainissement	20 000,00
13- Optimisation station d'épuration	50 000,00
<b>Total dépenses opérations d'invest.</b>	<b>55 000,00</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 990,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>1 990,00</b>
<b>Restes à réaliser N-1</b>	<b>39 802,08</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>126 354,00</b>



RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2022
	Propositions Globales
11- Schéma directeur d'assainissement	59 415,92
<b>Total recettes opérations d'invest.</b>	<b>59 415,92</b>
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 136,00
002-Excédent d'investissement reporté	49 802,08
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>66 938,08</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>126 354,00</b>

VOTES : 19    POUR : 19    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

#### **XII- Tarifs d'occupation du domaine public et des ventes de produits**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021/40 du 27 mai 2021, le Conseil Municipal a fixé les tarifs d'occupation du domaine public et des ventes de produits.

Il indique que compte-tenu de l'évolution des manifestations communales à venir et de la diversité des demandes d'occupation du domaine public, il convient de mettre à jour et d'actualiser le tableau des tarifs.

Monsieur le Maire propose l'application des tarifs indiqués dans le tableau ci-annexé, à compter du 1er mai 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** les tarifs d'occupation du domaine public et des ventes de produits comme indiqués dans le tableau ci-annexé, à compter du 1er mai 2022.

VOTES : 19    POUR : 19    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0



Salles (avec tables et chaises)										
Nom de la Salle	Tarif LASSEUBOIS						Tarif EXTÉRIEUR (non Lasseubois)			Prestation de ménage (société A.P.R)
	Association			Particulier/Professionnel			1/2 journée (8h/12h ; 13h30/18h ; 18h30/23h)	24h	48h	
	1/2 journée (8h/12h ; 13h30/18h ; 18h30/23h)	24h	48h	1/2 journée (8h/12h ; 13h30/18h ; 18h30/23h)	24h	48h				
Pierre Bourdieu	Gratuit	Gratuit	Gratuit	30 €	100 €	200 €	35 €	250 €	500 €	336 €
Maison pour Tous	Gratuit	Gratuit	Gratuit	50 €	150 €	300 €	60 €	400 €	800 €	336 €
Maison pour Tous + Pierre Bourdieu	Gratuit	Gratuit	Gratuit	80 €	300 €	500 €	90 €	800 €	1 500 €	672 €
Presbytère	Gratuit	Gratuit	Gratuit	50 €	150 €	300 €	60 €	300 €	600 €	336 €
Salle Polyvalente	Gratuit	Gratuit	Gratuit	pas proposé	pas proposé	pas proposé	pas proposé	pas proposé	pas proposé	pas proposé

Matériels			
Matériels	Tarif LASSEUBOIS		tarif EXTÉRIEUR (non Lasseubois)
	Association	Particulier / Professionnel	
Chaise	Gratuit	1 €	2 €
Table	Gratuit	5 €	10 €

Goodies	
Objets	Tarif
Cabas	4 €
Mugs	10 €

Service	
Prestation	Tarif / page
Photocopie	0,20 €

Domaine public		
Marché hebdomadaire	Utilisateurs	
	Titulaire	Passager
Tarif au mètre linéaire	0,50 €	1 €
Supplément électricité	1 €	1 €

Manifestation communale	Utilisateurs	
	Particulier et Professionnel	Association Lasseuboise
Tarif journalier / au mètre linéaire	2 €	gratuit
Supplément électricité	1 €	1 €

Terrasse	Utilisateurs	
	Professionnel	
Tarif annuel / au m <sup>2</sup>	5 €	

Vole publique (trottoir et route)	Utilisateurs	
	Particulier et Professionnel	Association Lasseuboise
Tarif journalier / au m <sup>2</sup>	2 €	gratuit
Supplément électricité	1 €	1 €

Forains	Catégories			
	1ère catégorie (ex : stands de nourriture, pêche aux canards)	2ème catégorie (ex : auto-tamponneuse, tir, machine à sous...)	3ème catégorie (ex : chenille, pieuvre)	4ème catégorie (ex : boosters, manèges à grande vitesse avec rotation verticale)
Tarif journalier / forfait	25 €	50 €	100 €	130 €

Camion itinérant	Utilisateurs	
	Professionnel	
Tarif journalier	40 €	

**XIII- Convention avec la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques pour l'organisation du Marché des Producteurs de Pays**

Monsieur le Maire indique que la commune souhaite pérenniser l'organisation d'un Marché des Producteurs de Pays (MPP) sur son territoire, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques.

Monsieur le Maire rappelle que les Marchés de Producteurs de Pays sont organisés sous l'égide de la Charte des Marchés de Producteurs de Pays nationale et le règlement départemental, définissant les principes fondamentaux de son fonctionnement.

Monsieur le Maire indique qu'afin de bénéficier de l'appellation « Marché de Producteurs de Pays », il est nécessaire de respecter les engagements établis dans la convention ci-annexée.

Monsieur le Maire énonce également que l'accompagnement à l'organisation d'un Marché des Producteurs de Pays par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques s'élève 575 € H.T.

Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention ci-annexée,

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

**VOTES : 19    POUR : 19    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**XIV- Convention avec la Communauté de Communes du Haut-Béarn pour la mise à disposition du minibus**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Haut-Béarn dispose d'un minibus de 9 places utilisé pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Lasseube.

Monsieur le Maire indique que ce service fonctionne pendant les vacances scolaires et qu'en dehors de ces périodes le minibus peut faire l'objet d'une mise à disposition ponctuelle.

Monsieur le Maire expose que la commune de Lasseube et ses services, ainsi que le Conseil Municipal des Jeunes peuvent être amenés à solliciter le minibus ponctuellement.

Les dispositions de prêt du minibus sont fixées par convention signée entre la Communauté de Communes et la Mairie de Lasseube.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour signer la convention de mise à disposition du minibus pour toute demande auprès de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition du minibus.

**VOTES : 19    POUR : 19    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h26.**